



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes : quel revenu ?

Le gouvernement et Macron dans l'impasse : incompétence et amateurisme !

En promettant de mettre en place une « Garantie Jeunes Universelle » en janvier 2021 et en refusant le RSA jeunes demandé par certaines associations luttant contre l'exclusion, le gouvernement s'est engagé dans l'ornière qu'il a lui-même creusée.

D'ailleurs, la mise en place de ce qui désormais s'appelle « Le Revenu d'Engagement » est floue et tourne en rond.

Il risque de ne pas passer le débat parlementaire consacré au Projet de Loi de Finances.

Combien de jeunes concernés ? Les chiffres fluctuent du simple au double !

Qui va mettre en œuvre et avec quels moyens ? Les missions locales et pôle emploi seraient bien en peine d'accueillir les milliers de conseillers nécessaires à l'accompagnement.

Qui va financer ?

Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre pour dégager les 2 à 3 milliards d'euros nécessaires dans le cadre d'une Loi de Finances corsetée par les annonces de la fin des dépenses liées à la crise sanitaire et le retour à une politique d'austérité ?

Pauvreté et Jeunesse ? Emmanuel Macron préfère les riches !

Depuis 2017, le Président des riches n'a jamais eu la volonté d'agir pour une politique jeunesse et la lutte contre la pauvreté.

De nombreuses études montrent que la crise sanitaire a particulièrement touché les plus démunis, alors que les plus riches ont augmenté considérablement leur fortune.

E. Macron proposerait 8,5 milliards d'euros pour les pauvres quand les aides annuelles aux entreprises atteignent 200 milliards d'euros.

La baisse de la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés représentera, entre 2021 et 2023, autant que le budget du Plan pauvreté.

Finalement, toutes les mesures annoncées pour la lutte contre la pauvreté se financent sur le dos des précaires dont le projet de réforme de l'assurance chômage va augmenter le nombre !

Finalement E. Macron déclare lutter contre la pauvreté ... en créant de la pauvreté !

La Jeunesse : richesse et avenir de la nation

Pour la CGT, la Jeunesse est l'avenir de la nation, elle mérite donc un réel investissement de la part de la société.

La jeunesse est la principale victime de la pandémie et, ce, pour plusieurs années.

La diversité des publics « jeunes » – étudiants, jeunes en alternance, jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET), jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance notamment – questionne la manière de répondre dès lors qu'il s'agit d'aide pécuniaire.

Le discours libéral refusant toute aide au motif qu'elle conduirait à l'assistanat.

Politiques jeunesse ou logique de dispositifs ?

Les 40 ans des missions locales se profilent au printemps 2022, en pleine campagne présidentielle.

En retracer l'histoire c'est aussi la jalonner par une succession de dispositifs qui se suivent, se copient et s'arrêtent sans cohérence et souvent sans évaluation ; des dispositifs aussi, telle la Garantie Jeunes, qui ont été la plupart du temps assortis de leurs lots de contrats dits aidés.

Désormais, le « service civique » ou les périodes de stages en entreprise deviennent la solution des pouvoirs publics pour les jeunes les inscrivant dans la précarité, bien loin d'un CDI à temps plein favorisant leur autonomie !

Accompagnement & contractualisation de l'accompagnement vers l'autonomie

Le « Revenu d'Engagement Jeunes » (REJ) tel qu'annoncé par le Président lors de son allocution, le 12 juillet dernier, priorise les devoirs et les sanctions avant d'affirmer un droit.

Les jeunes doivent se soumettre à de nouvelles contraintes et obligations, l'État leur proposant une allocation hypothétique sans garantie d'un accompagnement individualisé en présentiel.

C'est faire fi de leurs besoins, particulièrement en matière de formation diplômante, alors que l'absence de réglementation du marché du travail favorise les CDD de moins d'un mois.

Quel revenu pour les jeunes ?

La CGT demande d'urgence une allocation pour les jeunes leur permettant d'accéder à l'autonomie en menant à bien leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Cette allocation ne peut relever de l'aide sociale et donc de l'impôt et doit être financée par la Sécurité sociale. Accessible dès 18 ans et suivant le statut des jeunes, son montant doit être compris entre 1000 et 1600 euros (soit entre 50 et 80% du Smic revendiqué par la CGT).

Elle doit avoir valeur constitutionnelle signifiant la considération réelle et l'engagement de notre société pour sa jeunesse !

Montreuil, le 16 septembre 2021